

BULLETIN FOOT YVELINES

Saison 2024 / 2025 – 17/12/2024
Bulletin n°10



COMITE FSGT 78

**7, rue Veuve Fleuret
78130 LES MUREAUX**

01.34.74.84.93

07.67.08.08.49

fsgt78@orange.fr

www.fsgt78.com

Afin d'éviter tout problème de retard dans l'enregistrement des résultats de matchs pour le mardi qui suit la rencontre, nous vous conseillons de nous expédier les feuilles de matchs recto/verso par mail à l'adresse ci-dessous :

fsgt78@orange.fr

La feuille de match doit obligatoirement être expédiée à l'adresse ci-dessous :

Comité FSGT des Yvelines

7, rue Veuve Fleuret - 78130 LES MUREAUX



JOINDRE LA COMMISSION

Vous pouvez joindre la commission Football des Yvelines (CFY) tous les mardis

A partir de 16h00

Au 01.34.74.84.93

Bulletins reçus :

CD 75 : Paris Foot Week-End n°08

CD 78 : Foot Yvelines n°09

CD 93 : Le Lien n°11

CD 94 : Avant-Centre n°12

LIF : La Sentinelle n°06

FOOT YVELINES

1 – Courrier(s) reçu(s)	2
2 – Résultats	3
3 – Equipes ayant usées de leur droit de report	3
4 – Sanctions sportives	4
5 – Désignations des arbitres	11
6 – Joueurs suspendus	11
7 – Autorisations	13

PRESENTS :

**Mme GALLET Sylvie
M. GALLICET Sylvain
M. PUGLISI René**

Membres de la Commission Football

Madame GALLET Sylvie :	Secrétaire et membre de la sous-commission des litiges
Monsieur GALLICET Sylvain :	Responsable des arbitres et membre de la sous-commission des litiges
Monsieur PUGLISI René :	Classement et rédacteur du bulletin

Bonjour à toutes et à tous,

Tous les courriers destinés à la CFY devront impérativement être envoyés aux adresses suivantes :

fsgt78@orange.fr

ou

Comité FSGT des Yvelines - 7, rue Veuve Fleuret - 78130 LES MUREAUX

Dans toutes les correspondances par mail, il faudra obligatoirement indiquer : le nom de l'expéditeur, le nom du club, la rencontre avec sa date, faute de quoi la CFY risque de ne pas traiter les courriers.

La saison dernière, la CFY a reçu trop de courriers dans lesquels n'étaient pas signés du nom du club.

Bien sportivement,

La Commission Football des Yvelines

Les membres de la Commission Football des Yvelines vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année.

La CFY est absente jusqu'au 05 janvier 2025



1 – COURRIERS RECUS

Expéditeur	Sujet	Réponse
MIB STEPHANE RIBEIRO FC	J07 – 07/12/24 MIB STEPHANE RIBEIRO FC / DIVERTIDO CF	Réception feuille de match originale
ASCO RUEIL B	J07 – 14/12/24 DIVERTIDO CF/ ASCO RUEIL B Demande de report de match	La CFY reporte ce match au 26/04/25 (inscrit sur le site)
DIVERTIDO CF	Accord pour report match	

2 – RESULTATS

La CFY usant de son droit d'évocation (*voir DROIT D'EVOCATION dans le préambule du REGLEMENT DE FOOTBALL A 11 EN IDF actuellement en vigueur*) a contrôlé toutes les feuilles de matchs du championnat VETERANS B du samedi matin depuis le début de la saison 2024/2025.

Des irrégularités ont été constatées et ont été transmises à la sous commission de discipline afin qu'elle étudie chaque cas.

La CFY contrôlera toutes les feuilles de matchs sur cette saison.



Lors d'un envoi de mail, veuillez nous indiquer, avant ou après la signature, de quelle équipe il s'agit.
Ce détail évitera à la CFY de perdre du temps pour savoir à quelle équipe correspond le mail

SM VETERANS NIVEAU B - RESULTATS JOURNEE 07 – 14/12/2024

Feuille Match

US GAZELEC TELETRIC	1 / 3	SAI AIT ISSAD V	Mail
AS DILA	1 / 7	RAFALE OC	Mail
AS MULTISPORTS	3 / 1	ASC BNP PARIBAS CTIP	Mail
TITANES CHILE FC	OP / 3	TERRITORIAUX PANTIN B	Mail
MIB STEPHANE RIBEIRO FC	6 / 2	ASC PANTINOISE 93	Mail
DIVERTIDO CF	Report	ASCO RUEIL B	Report

3 – EQUIPES AYANT USEES DE LEUR DROIT DE REPORT

Groupe	Demandeur	Journée	Date	Rencontre	
SM Vétérans B	AS DILA	01	12/10/24	TITANES CHILE FC	AS DILA
SM Vétérans B	AS DILA	03	19/11/24	AS DILA	DIVERTIDO FC
SM Vétérans B	AS MUTISPORTS	04	16/11/24	AS MULTISPORTS	RAFALE OC
SM Vétérans B	TERRITORIAUX PANTIN B	05	23/11/24	TERRITORIAUX PANTIN B	ASC BNP PARIBAS CTIP
SM Vétérans B	ASCO RUEIL B	07	14/12/24	DIVERTIDO CF	ASCO RUEIL B

En consultant le calendrier Vétérans B du samedi matin – saison 24/25, la CFY note que la journée du 04/01/2025 n'est pas notée en tant que match remis.

Si des équipes veulent profiter de cette journée pour disputer leur match reporté, la CFY ne s'y opposera pas. Il vous sera demandé de nous avertir à l'avance, afin de l'inscrire sur le site et éventuellement y désigner un arbitre.

2024 / 2025 – REPORT DE MATCH SAMEDI MATIN – VETERANS B

Club demandeur	J	Date	Date report	RENCONTRE	
AS DILA	01	12/10/24	22/02/25	TITANES CHILE FC	AS DILA
AS DILA	03	19/11/24	19/04/25	AS DILA	DIVERTIDO FC
AS MULTISPORTS	04	16/11/24	22/02/25	AS MULTISPORTS	RAFALE OC
TERRITORIAUX PANTIN B	05	23/11/24	22/02/25	TERRITORIAUX PANTIN B	ASC BNP PARIBAS CTIP
ASCO RUEIL VET B	05	23/11/24	22/02/25	ASCO RUEIL VET B	ASC PANTINOISE 93
AS DILA	05	23/11/24	26/04/25	AS DILA	AS MULTISPORTS
X	06	07/12/24	19/04/25	ASCO RUEIL VET B	SAI AIT ISSAD V
ASCO RUEIL B	07	14/12/24	26/04/25	DIVERTIDO CF	ASCO RUEIL B

4 – SANCTIONS SPORTIVES

Sous-Commission de Discipline

Liste des cartons

om.	DJ	COMP	DIV	Date	NOM du joueur	N° Licence	CLUB	C	US
78	SM	Chpt	Vétérans B	14/12/24	MEHRAZ Sofiane	492022	US GAZELEC TELETRIC	Jaune (1)	1
78	SM	Chpt	Vétérans B	14/12/24	AKROUR Faycal	475892	SAI AIT ISSAD V	Jaune (1)	1

Liste des Unités de Pénalités (UA) et (UP)

EQUIPE(S)	JOURNEE	DATE	UA / UP	MOTIF	UNITE(S)
SAI AIT ISSAD V	07	14/12/24	UP	AVERTISSEMENT(S) CARTON JAUNE	1
US GAZELEC TELETRIC	07	14/12/24	UP	AVERTISSEMENT(S) CARTON JAUNE	1
RAFALE OC	07	14/12/24	UA	NON SAISI DU RESULTAT SUR INTEERNET	2

Dossier 05 - J02 19/10/2024

J02 – 19/10/2024 – ASC RUEIL B / TITANES CHILE FC

TITANES CHIILE FC – Joueur RAMIREZ Sébastien, licence n°0320865, muni d'une autorisation CS SALVADOR ALLIENDE

DECISION

Le joueur RAMIREZ Sébastien, licence n°0320865 étant licencié dans un club évoluant en championnat du vendredi soir en foot a 11, ne peut participer à un championnat de foot à 11 avec le club TITANES CHILE FC étant lui-même dans un championnat de football à 11 du samedi matin vétérans.

En vertu de l'Article D – QUALIFICATION DES JOUEURS – MUTATIONS – AUTORISATIONS – Alinéa 14 du Règlement Foot à 11 en IDF actuellement en vigueur mentionné ci-dessous :

Article 14 : Autorisation

Un joueur est licencié dans un seul club (statuts de la FSGT article 10 du Règlement Intérieur).

L'autorisation est prévue pour pratiquer une activité qui n'existe pas dans son propre club.

Les pratiques de football à 5, à 7 ou à 11 sont considérées comme des activités distinctes au regard des articles traitant des autorisations dans le règlement intérieur de la FSGT.

Un formulaire de demande d'autorisation est à retirer à son Comité Départemental et à retourner pour validation, dûment rempli et signé par son club.

Cette autorisation est valable à partir de la date de parution dans le bulletin officiel.

Une équipe peut faire figurer un maximum de quatre joueurs munis d'une autorisation sur la feuille de match.

La sous-commission de discipline décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe TITANES CHILE FC
ASCO RUEIL B 3 POINTS 3 BUTS POUR
TITANES CHILES FC 0 POINT 0 BUT

LES PRESENTES DECISIONS SONT SUSCEPTIBLES D'APPEL DEVANT LE BUREAU D'APPEL REGIONAL DANS LES CONDITIONS DE FORME ET DE DELAIS PREVUS A L'ARTICLE 37 DU REGLEMENT DES COMPETITIONS DE FOOTBAL A11 EN IDF ET EN VERTU DE L'ARTICLE 39 DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE DE LA FSGT.

Mail du Bureau d'Appel Régional : bar@idf.fsgt.org

Dossier 06 - J02 19/10/2024

J02 – 19/10/2024 – US GAZELEC TELETRIC / AS MULTISPORTS

Joueur RACON Mickael, Licence n°0508227 au 23/11/2024 (date de validation 06/12/2024) du club US GAZELEC TELETRIC

DECISION

L'équipe US GAZELEC TELETRIC ayant fait jouer un joueur non licencié à la date du match, Mickael RACON n°0508227, perd le match par pénalité en vertu de l'article du Règlement de Football à 11 en IDF :

D – QUALIFICATION DES JOUEURS – MUTATIONS – AUTORISATIONS

Un joueur est qualifié pour son club après validation de sa licence par son Comité.

US GAZELEC TELETRIC - 0 POINT 0 BUT

AS MULTISPORTS - 3 POINTS 3 BUTS POUR

LES PRESENTES DECISIONS SONT SUSCEPTIBLES D'APPEL DEVANT LE BUREAU D'APPEL REGIONAL DANS LES CONDITIONS DE FORME ET DE DELAIS PREVUS A L'ARTICLE 37 DU REGLEMENT DES COMPETITIONS DE FOOTBAL A11 EN IDF ET EN VERTU DE L'ARTICLE 39 DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE DE LA FSGT.

Mail du Bureau d'Appel Régional : bar@idf.fsgt.org

Dossier 07 - J03 09/11/2024

La CFY a pris en considération votre courrier et de ce fait, elle a demandé à la sous-commission de discipline ne pas appliquer le paragraphe L – SANCTION – Article 44

J03 – 09/11/2024 – ASCO RUEIL B / US GAZELEC TELETRIC

Joueur RACON Mickael, Licence n°0508227 au 23/11/2024 (date de validation 06/12/2024) du club US GAZELEC TELETRIC

DECISION

L'équipe US GAZELEC TELETRIC ayant fait jouer un joueur non licencié à la date du match, Mickael RACON n°0508227, perd le match par pénalité en vertu de l'article du Règlement de Football à 11 en IDF :

QUALIFICATION DES JOUEURS – MUTATIONS – AUTORISATIONS

Un joueur est qualifié pour son club après validation de sa licence par son Comité.

ASCO RUEIL B - 3 POINTS 3 BUTS POUR

US GAZELEC TELETRIC - 0 POINT 0 BUT

LES PRESENTES DECISIONS SONT SUSCEPTIBLES D'APPEL DEVANT LE BUREAU D'APPEL REGIONAL DANS LES CONDITIONS DE FORME ET DE DELAIS PREVUS A L'ARTICLE 37 DU REGLEMENT DES COMPETITIONS DE FOOTBAL A11 EN IDF ET EN VERTU DE L'ARTICLE 39 DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE DE LA FSGT.

Mail du Bureau d'Appel Régional : bar@idf.fsgt.org

Dossier 08 - J05 23/11/2024

J05 – 23/11/2024 – TITANES CHILE FC / MIB STEPHANE RIBEIRO FC

TITANES CHILE FC – Joueur RAMIREZ Sébastien, licence n°0320865, muni d'une autorisation CS SALVADOR ALLIENDE

DECISION

Le joueur RAMIREZ Sébastien, licence n°0320865 étant licencié dans un club évoluant en championnat du vendredi soir en foot à 11, ne peut participer à un championnat de foot à 11 avec le club TITANES CHILE FC étant lui-même dans un championnat de football à 11 du samedi matin vétérans.

En vertu de l'Article D – QUALIFICATION DES JOUEURS – MUTATIONS – AUTORISATIONS – Alinéa 14 du Règlement Foot à 11 en IDF actuellement en vigueur mentionné ci-dessous :

Article 14 : Autorisation

Un joueur est licencié dans un seul club (statuts de la FSGT article 10 du Règlement Intérieur).

L'autorisation est prévue pour pratiquer une activité qui n'existe pas dans son propre club.

Les pratiques de football à 5, à 7 ou à 11 sont considérées comme des activités distinctes au regard des articles traitant des autorisations dans le règlement intérieur de la FSGT.

Un formulaire de demande d'autorisation est à retirer à son Comité Départemental et à retourner pour validation, dûment rempli et signé par son club.

Cette autorisation est valable à partir de la date de parution dans le bulletin officiel.

Une équipe peut faire figurer un maximum de quatre joueurs munis d'une autorisation sur la feuille de match.

La sous-commission de discipline décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe TITANES CHILE FC
TITANES CHILES FC - 0 POINT 0 BUT
MIB STEPHANE RIBEIRO FC - 3 POINTS 3 BUTS POUR

LES PRESENTES DECISIONS SONT SUSCEPTIBLES D'APPEL DEVANT LE BUREAU D'APPEL REGIONAL DANS LES CONDITIONS DE FORME ET DE DELAIS PREVUS A L'ARTICLE 37 DU REGLEMENT DES COMPETITIONS DE FOOTBAL A11 EN IDF ET EN VERTU DE L'ARTICLE 39 DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE DE LA FSGT.

Mail du Bureau d'Appel Régional : bar@idf.fsgt.org

Dossier 09 - J05 23/11/2024

La CFY a pris en considération votre courrier et de ce fait, elle a demandé à la sous-commission de discipline ne pas appliquer le paragraphe L – SANCTION – Article 44

J05 – 23/11/2024 –RAFALE OC / US GAZELEC TELECTRIC

Le joueur RACON Mickael, licence n°0508227, non licencié au 23/11/2024 (date de validation 06/12/2024) du club US GAZELEC TELECTRIC.

DECISION

L'équipe US GAZELEC TELECTRIC, ayant fait jouer un joueur non licencié à la date du match, Mickael RACON, licence n°0508227, perd le match par pénalité en vertu de l'article du règlement de Football à 11 en IDF :

Article D – QUALIFICATION DES JOUEURS – MUTATIONS – AUTORISATIONS

Un joueur est qualifié pour son club après validation de sa licence par con Comité

RAFALE OC – 3 POINTS 3 BUTS POUR
US GAZELEC TELECTRIC - 0 POINT 0 BUT

LES PRESENTES DECISIONS SONT SUSCEPTIBLES D'APPEL DEVANT LE BUREAU D'APPEL REGIONAL DANS LES CONDITIONS DE FORME ET DE DELAIS PREVUS A L'ARTICLE 37 DU REGLEMENT DES COMPETITIONS DE FOOTBAL A11 EN IDF ET EN VERTU DE L'ARTICLE 39 DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE DE LA FSGT.

Mail du Bureau d'Appel Régional : bar@idf.fsgt.org

Dossier 10 - J06 07/12/2024

J06 – 07/12/2024 – AS MULTISPORTS / TITANES CHILE FC

TITANES CHILES FC – Joueur RAMIREZ Sébastien, licence n°0320865, muni d’une autorisation CS SALVADOR ALLIENDE

DECISION

Le joueur RAMIREZ Sébastien, licence n°0320865 étant licencié dans un club évoluant en championnat du vendredi soir en foot a 11, ne peut participer à un championnat de foot à 11 avec le club TITANES CHILE FC étant lui-même dans un championnat de football à 11 du samedi matin vétérans.

En vertu de l’Article D – QUALIFICATION DES JOUEURS – MUTATIONS – AUTORISATIONS – Alinéa 14 du Règlement Foot à 11 en IDF actuellement en vigueur mentionné ci-dessous :

Article 14 : Autorisation

Un joueur est licencié dans un seul club (statuts de la FSGT article 10 du Règlement Intérieur).

L’autorisation est prévue pour pratiquer une activité qui n’existe pas dans son propre club.

Les pratiques de football à 5, à 7 ou à 11 sont considérées comme des activités distinctes au regard des articles traitant des autorisations dans le règlement intérieur de la FSGT.

Un formulaire de demande d’autorisation est à retirer à son Comité Départemental et à retourner pour validation, dûment rempli et signé par son club.

Cette autorisation est valable à partir de la date de parution dans le bulletin officiel.

Une équipe peut faire figurer un maximum de quatre joueurs munis d’une autorisation sur la feuille de match.

La sous-commission de discipline décide de donner match perdu par pénalité à l’équipe TITANES CHILE FC
AS MULTISPORTS - 3 POINTS 3 BUTS POUR
TITANES CHILES FC - 0 POINT 0 BUT

LES PRESENTES DECISIONS SONT SUSCEPTIBLES D’APPEL DEVANT LE BUREAU D’APPEL REGIONAL DANS LES CONDITIONS DE FORME ET DE DELAIS PREVUS A L’ARTICLE 37 DU REGLEMENT DES COMPETITIONS DE FOOTBALL A11 EN IDF ET EN VERTU DE L’ARTICLE 39 DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE DE LA FSGT.

Mail du Bureau d’Appel Régional : bar@idf.fsgt.org

Dossier 11 - J07 14/12/2024

J07 – 14/12/2024 – TITANES CHILE FC / TERRITORIAUX PANTIN B

TITANES CHILES FC – Joueur RAMIREZ Sébastien, licence n°0320865, muni d'une autorisation CS
SALVADOR ALLIENDE

DECISION

Le joueur RAMIREZ Sébastien, licence n°0320865 étant licencié dans un club évoluant en championnat du vendredi soir en foot a 11, ne peut participer à un championnat de foot à 11 avec le club TITANES CHILE FC étant lui-même dans un championnat de football à 11 du samedi matin vétérans.

En vertu de l'Article D – QUALIFICATION DES JOUEURS – MUTATIONS – AUTORISATIONS – Alinéa 14 du Règlement Foot à 11 en IDF actuellement en vigueur mentionné ci-dessous :

Article 14 : Autorisation

Un joueur est licencié dans un seul club (statuts de la FSGT article 10 du Règlement Intérieur).

L'autorisation est prévue pour pratiquer une activité qui n'existe pas dans son propre club.

Les pratiques de football à 5, à 7 ou à 11 sont considérées comme des activités distinctes au regard des articles traitant des autorisations dans le règlement intérieur de la FSGT.

Un formulaire de demande d'autorisation est à retirer à son Comité Départemental et à retourner pour validation, dûment rempli et signé par son club.

Cette autorisation est valable à partir de la date de parution dans le bulletin officiel.

Une équipe peut faire figurer un maximum de quatre joueurs munis d'une autorisation sur la feuille de match.

La sous-commission de discipline décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe TITANES CHILE FC
TITANES CHILES FC - 0 POINT 0 BUT
TERRITORIAUX PANTIN B - 3 POINTS 3 BUTS POUR

LES PRESENTES DECISIONS SONT SUSCEPTIBLES D'APPEL DEVANT LE BUREAU D'APPEL REGIONAL DANS LES CONDITIONS DE FORME ET DE DELAIS PREVUS A L'ARTICLE 37 DU REGLEMENT DES COMPETITIONS DE FOOTBALL A11 EN IDF ET EN VERTU DE L'ARTICLE 39 DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE DE LA FSGT.

Mail du Bureau d'Appel Régional : bar@idf.fsgt.org

5 – DESIGNATIONS DES ARBITRES



Les désignations des arbitres officiels ne sont plus publiées dans les bulletins. Vous trouverez les désignations d'arbitres sur la page de votre équipe du site www.footsgtidf.org (Après être connecté avec vos codes équipes)

6 – JOUEURS SUSPENDUS

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
75	DM	ACP CHOISY LE ROI	ALVES Nicolas	324856	Oui	Oui	03/12/2023	03/06/2025	Suspendu pour 18 mois
75	DM	ACP CHOISY LE ROI	OLIVEIRA GOMES Helder	209523	Oui	Oui	03/12/2023	03/02/2025	Suspendu pour 14 mois
75	DM	ACP CHOISY LE ROI	DA CRUZ Fernando	209521	Oui	Oui	03/12/2023	03/02/2025	Suspendu pour 14 mois
75	SA	AS GREVES COLOMBES	BETKA Mohamed	201289	Oui	Oui	09/11/2024		Suspendu, en attente de décision
75	LS	CHEMINOTS DU LANDY	BAKEK Jean Serge	372832	Oui	Oui	04/11/2024	04/01/2025	Suspendu pour 2 mois
75		CS CHILI	FLOREZ VALENCIA SEYF	959437	Oui	Oui	18/02/2023	18/02/2025	Suspendu pour 24 mois (Article 44, Tableau B, Alinéa 26)
75	VS	FC CHOISY LE ROI VS	HAMDANI Abdelkader	219604	Oui	Oui	27/10/2023	27/07/2025	Suspendu pour 21 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
75	SA	FC TOURS MARRONS	BRAZETE Julien	430466	Oui	Oui	12/10/2024	12/10/2025	Suspendu pour 12 mois
75	VS	LA COLONIA SANTUARIO	GARCIA RAMOS Luhis Eduardo	374581	Oui	Oui	24/05/2024	24/12/2024	Suspendu pour 7 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus (ART 44 A11)
75	VS	ONCE ESTRELLAS FC	VARGAS OSORIO Andres Felipe	506805	Oui	Oui	18/10/2024	18/01/2025	Suspendu pour 3 mois
75	VS	RACING FC	VELASQUEZ Jhonnatan	426102	Oui	Oui	12/03/2024	12/09/2025	Suspendu pour 18 mois - Auteur des faits ayant entraîné l'arrêt du match -Bousculade volontaire envers l'arbitre (ART. B25)
92	SM	AS MALGACHE B	RANARISON LUDYS MICHEL ROJO	182547	Oui	Oui	04/12/2024	04/06/2025	Suspendu pour 6 mois
92	SM	ASCO RUEIL VET A	DAPHNE NICOLAS	202314	Oui	Oui	14/12/2024		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
92	SM	TERRITORIAUX PANTIN A	NGANGU Kevin	415880	Oui	Oui	07/12/2024		Suspendu, en attente de décision
92	SM	U.F.C. VETERANS	BRAGA Mauro	433451	Oui	Oui	09/11/2024	09/03/2025	Suspendu pour 4 mois
92	SM	U.F.C. VETERANS	DOS SANTOS DE ABREU Victor	374363	Oui	Oui	30/11/2024		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
93	SA	AS MALGACHE A	RAMILISON Gary	232015	Oui	Oui	17/12/2024	17/01/2025	Suspendu pour 1 mois
93	LS	CLUB DEFENSE BALARD-A	SAVANE ISMAEL	182992	Oui	Oui	09/12/2024	09/02/2025	Suspendu pour 2 mois
93		FC NOISY LE SEC	THIAM DEMBA	55623052	Oui	Oui	28/01/2023	28/01/2025	Suspendu pour 24 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
93	SA	PEROU-UNI FC	MERCHAN COELLO Jordy Steven	479011	Oui	Oui	30/09/2024	30/09/2025	Suspendu pour 12 mois
94	JS	ASCV	NASSIRI Khalid	210575	Oui	Oui	12/03/2024	12/03/2027	Suspendu pour 36 mois
94	JS	ASCV	EL ADEL Mohamed	210566	Oui	Oui	12/03/2024	12/03/2027	Suspendu pour 36 mois

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
94	VS	FC BANDERA PARIS	TOFAN Vadym	373235	Oui	Oui	11/10/2024	11/02/2025	Suspendu pour 4 mois (article 44 A12 du règlement)
94	VS	FC BANDERA PARIS	HONCHAROV Taras	489479	Oui	Oui	11/10/2024	11/02/2025	Suspendu pour 4 mois (article 44 A12 du règlement)
94	LS	MAJESTICS UNITED	SIONIS NORI	811254	Oui	Oui	22/06/2022	22/06/2029	Suspendu pour 7 ans - voies de faits et circonstances aggravantes
94	LS	MAJESTICS UNITED	TRAORE BABA	247470	Oui	Oui	22/06/2022	22/06/2027	Suspendu pour 60 mois voies de fait sur adversaires
94	LS	MAJESTICS UNITED	YATTE YAHYA	217659	Oui	Oui	22/06/2022	22/06/2029	Suspendu pour 7 ans - voies de faits et circonstances aggravantes
94	LS	MAJESTICS UNITED	GERNET DYLAN	217644	Oui	Oui	22/06/2022	22/06/2028	Suspendu pour 72 mois voies de fait et circonstances aggravantes
94	LS	MAJESTICS UNITED	NEROVIQUE YOHAN	231465	Oui	Oui	22/06/2022	22/06/2028	Suspendu pour 72 mois voies de fait et circonstances aggravantes
94	VS	U.F.C.	DEIVISSON GONÇALVES Weverton	455102	Oui	Oui	08/12/2023	08/06/2025	Suspendu pour 18 mois
94	VS	U.F.C.	IVAN ALEJANDRO Arce Llanes	490145	Oui	Oui	11/10/2024	11/02/2025	Suspendu pour 4 mois (article 44 A12 du règlement)
94	VS	U.F.C.	AGUIAR Da Silva Magno	359088	Oui	Oui	11/10/2024	11/02/2025	Suspendu pour 4 mois (article 44 A12 du règlement)
94	VS	U.F.C.	ALVES DOS SANTOS Keslley	359087	Oui	Oui	29/11/2024		Suspendu, en attente de décision
94		USMT BOISSY HEMISPHERE	CROCHERAY SAMUEL	55767237	Oui	Oui	03/07/2019		Une interdiction définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par une fédération délégataire ou organisées par une fédération agréée
LIF	DM	AS CAMBODGIENNE	ATEK Khelifa	426855	Oui	Oui	07/11/2024	07/01/2025	Suspendu pour 2 mois (Article 44 Alinéa 8)
LIF	SM	FC BATIGNOLLES	GONSALVES DOS SANTOS David	423197	Oui	Oui	21/09/2024	21/03/2025	Suspendu pour 6 mois fermes et 3 mois avec sursis
LIF	DM	FC ZARSA A	YAHYAOUI Wadi	394998	Oui	Oui	15/10/2024	15/10/2026	Suspendu pour 24 mois (Article 44 Alinéa 18)
LIF	DM	FC ZARSA A	KHAZRAOUI Chaouki	488284	Oui	Oui	15/10/2024	15/04/2026	Suspendu pour 18 mois (Article 44 Alinéa 18)
LIF	DM	FC ZARSA A	AOUINI Mohamed Ali	193499	Oui	Oui	15/10/2024	15/04/2026	Suspendu pour 18 mois
94	VS	FC BANDERA PARIS	TOFAN Vadym	373235	Oui	Oui	11/10/2024	11/02/2025	Suspendu pour 4 mois (article 44 A12 du règlement)

Suspensions terminées

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
75	DM	ACP CHOISY LE ROI	DA CRUZ Jorge Nuno	209524	Oui	Oui	13/10/2024	13/12/2024	Suspendu pour 2 mois

7 – AUTORISATIONS

Autorisations en cours

Nom du joueur	Club d'appartenance	Autorise au club	Licence	A compter
GILLET Rudy	AS REGGINA CALCIO	US IVRY JJ ROUSSEAU	217306	17/09/2024
FRANÇOIS Rayan	AS REGGINA CALCIO	US IVRY JJ ROUSSEAU	425103	17/09/2024
RECHACHE Akram	AS REGGINA CALCIO	US IVRY JJ ROUSSEAU	214669	17/09/2024
CHARNI Tijany	AS REGGINA CALCIO	US IVRY JJ ROUSSEAU	236385	17/09/2024
CHERRAR Rayan	AS REGGINA CALCIO	US IVRY JJ ROUSSEAU	289126	17/09/2024
HANDOURA Salem	SOCCA LIBRE	ACPAO 18	236785	17/09/2024
JOYEUX Ghislain	SOCCA LIBRE	ACPAO 18	183591	17/09/2024
MEGUEULE MATHIEU	SOCCA LIBRE	ACPAO 18	186838	17/09/2024
NOWAK Romain	TEAM 69	INTERNATIONALE METEQUE	194818	20/09/2024
LAMVU-GARCIA Norman	FC CHIOTS	UA SOCIETE GENERALE A	238022	20/09/2024
GUISSO Campbel	FC CHIOTS	UA SOCIETE GENERALE A	490032	20/09/2024
LOUDJANI Mohamed	FC CHIOTS	UA SOCIETE GENERALE B	490029	20/09/2024
EL HAJJARI Ayoub	AS REGGINA CALCIO	US IVRY JJ ROUSSEAU	214281	18/09/2024
BOUKHARI HOCINE	FUTBOL TOTAL	ASCO RUEIL VET A	205182	26/09/2024
COURIOL Mathieu	DYNAMO 94	FC CHOISY LE ROI VS	333605	27/09/2024
CASTRO PEREA Luis Alberto	AS CALI	LDU	192791	27/09/2024
EL KHALIFA Youness	DYNAMO 94	FC CHOISY LE ROI VS	483531	27/09/2024
BOTACHE GUTIERREZ Jose Fernando	AS CALI	LDU	324877	27/08/2024
HERNANDEZ HINCAPIE Juan Carlos	AS BROOKLYN 17	COLOMBIA	192772	01/10/2024
MALLEM Karim	JEUNESSE ASSOCIATIVE DE BOIS-COLOMBES	ES CHEMINOTS COLOMBES B	204861	09/10/2024
SAMAMA Franck	LE LOKOMOTIV DES DEUX GARES	SPARTAK RETROGRAD	192279	11/10/2024
MOTHERON Victor	FC CACHACA	ATLETICO BATIGNOLLES	450818	15/10/2024
AUER Kevin	GRINTA FCG	USMT CRETEIL SAINT MAUR	187082	27/09/2024
LAMVU-GARCIA Norman	FC CHIOTS	UA SOCIETE GENERALE A	238022	20/09/2024
LIHAU Jonathan	PTV FOOTBALL CLUB	ETOILE ROUGE	186982	16/10/2024
RAMPANANA Joy	ASSOCIATION SPORTIVE FUM CACHAN	AS MALGACHE B	380005	18/10/2024
RAMIREZ Sebastien	CS SALVADOR ALLENDE	TITANES CHILE FC	320865	16/10/2024
GAZANION Jeanne	CIMES 19	PEFF 1	429966	18/10/2024
ABRAHAM Ivane	AS REGGINA CALCIO	US IVRY JJ ROUSSEAU	433220	06/11/2024
GONZALES ESPINOZA Juan	CS SALVADOR ALLENDE	TITANES CHILE FC	320866	12/11/2024
DJEBRE Guy-Michel	FC CHIOTS	UA SOCIETE GENERALE A	237817	26/11/2024
PIASECKI Joshua	FC CHIOTS	UA SOCIETE GENERALE A	518608	21/11/2024
FERRANTE Basile	TEAM 69	INTERNATIONALE METEQUE	229931	06/12/2024
GILLET Rudy	AS REGGINA CALCIO	US IVRY JJ ROUSSEAU	217306	17/09/2024

Nouvelles autorisations

Nom du joueur	Club d'appartenance	Autorise au club	Licence	A compter
ASTRUC Malo	ENTENTE SPORTIVE LEVALLOISIENNE	90 BEES	423675	11/12/2024

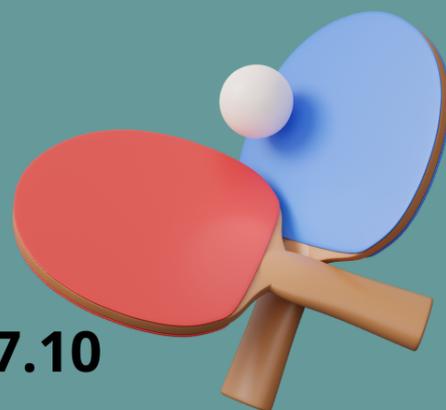
FSGT 78

TENNIS DE TABLE

CHALLENGE

BERNARD PROD'HOMME

Inscription OBLIGATOIRE
avant le 08/01/25



givoisin@yahoo.fr ou 07.71.82.57.10

GYMNASE DES FOSSES ROUGES
78520 - LIMAY

**EQUIPES DE 2 :
2 SIMPLES ET 1 DOUBLE**

11 JANVIER 25
09H00 - 18H00

REPAS POSSIBLE SUR PLACE LE MIDI - 10 €
CHOUROUTE + DESSERT

RESERVATION REPAS AVANT LE 06/01/25
serge.jegou29@gmail.com - 06.89.14.42.39

FOOT À 7 FÉMININ+

TOURNOI AUTOARBITRÉ



21 DÉCEMBRE : 11H À 17H30

PARC DES SPORTS

GRENOUILLÈRE, ANTONY 148 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULE



☎ 01 47 21 52 14

✉ Foot@fsgt92.org

📷 FSGT92



[Lien d'inscription](#)



Devenez animateur de boxe avec la Ligue IDF FSGT !

La Ligue IDF FSGT organise une formation brevet fédéral boxe anglaise pour former des animateurs capables d'encadrer des séances de boxe en autonomie.

Objectifs

- Former des animateurs capables d'organiser des séances adaptées et sécurisées.
- Garantir la sécurité physique et morale des participants.
- Former des animateurs capables d'organiser des séances adaptées et sécurisées.
- Garantir la sécurité physique et morale des participants.

Dates et lieux

- 11-12 janvier: Complexe Jean Mermoz - Orly (94) ou Comité 94 FSGT (Ivry)
- 25-26 janvier : Centre sportif René Rousseau Choisy-Le-Roi (94)
- 8-9 février: Centre sportif René Rousseau Choisy-Le-Roi (94)

[Lien d'inscription](#)

Contacts :

 Contactez-nous : michael.chaudon@idf.fsgt.org | laurent@fsgt94.org

 Téléphone : 01.49.42.23.34